



Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 24 juin 2025 à 20h00

Etaient présents : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERRON, BERTRAND, GIUDICI, GREFF, PIERLOT,

Mmes CABIROL, REMY, FRITZINGER, THIRIAT,

Absents ayant donné procuration : EVRARD procuration à PIERRON, NISI procuration CABIROL, COLLIGNON procuration à BEUGUEHO, REINSCH procuration à MANZANO

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Marie LE BIGOT secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 14 mai 2025 est adopté à l'unanimité des voix

34) Numérotation nouvelle habitation (rapporteur P. MANZANO)

Le conseil municipal prend connaissance du projet de vente d'un terrain communal situé dans le lotissement Les Grandes Tournailles au Lanceumont.

Le conseil municipal, après délibération :

- Décide d'affecter le n° 29 Bis au terrain situé dans le lotissement Les Grandes Tournailles.

Délibération : adoptée

Votes Pour : 15

Votes Contre : 0

Abstention : 0

35) Approbation de l'attribution d'un Fonds de Concours Métropolitain (rapporteur P. MANZANO)

La présente délibération a pour objet d'approuver le Fonds de Concours de la Métropole pour le projet d'« Amélioration énergétique et aménagement d'un périscolaire au sein de la salle polyvalente ».

L'article L.5214-16-V du code Général des Collectivités Territoriales prévoit que des Fonds de Concours peuvent être versés entre EPCI et ses communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil métropolitain et des conseil municipaux concernés.

La commission d'attribution des Fonds de Concours de l'Eurométropole de Metz réunie le 13 juin 2025 a rendu un avis positif pour l'attribution d'un Fonds de Concours pour ce projet, pour un montant de 74 571 €.

Le conseil municipal,

Après cet exposé et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil métropolitain du 27 mars 2017, instaurant le dispositif de Fonds de Concours,

Vu la délibération du conseil métropolitain du 13 décembre 2021, portant adoption du Pacte Financier et Fiscal de solidarité pour la période de 2021-2026,

Vu la délibération du conseil métropolitain du 5 février 2024 portant modification du règlement d'attribution et de gestion des Fonds de Concours et création d'un Fonds Vert métropolitain

SOUS RESERVE d'une délibération du Conseil Métropolitain attribuant un Fonds de Concours dans les mêmes conditions,

Le conseil municipal, après délibération :

- Accepte l'attribution d'un Fonds de Concours pour le projet d' « Amélioration énergétique et aménagement d'un périscolaire au sein de la salle polyvalente » pour un montant de 74 571 €.
- Accepte le règlement d'attribution et de gestion des Fonds de Concours adopté par la Métropole ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'opération et au fonds de concours.

Délibération : adoptée
Votes Pour : 15
Votes Contre : 0
Abstention : 0

36) Subvention M.J.C Festival de Blues 2025 (rapporteur F. PIERRON)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'accorder une subvention de 6 000 € à la M.J.C MECLEUVES pour l'organisation du festival « Mécleuves, Terre de Blues » 2025.

Délibération : adoptée
Votes Pour : 15
Votes Contre : 0
Abstention : 0

37) Subvention du Val Saint Pierre Athlétisme (rapporteur F. PIERRON)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'accorder une subvention de 800 € TTC à la M.J.C Mécleuves pour le renouvellement des tenues des athlètes du Val Saint Pierre Athlétisme.

Délibération : adoptée
Votes Pour : 15
Votes Contre : 0
Abstention : 0

38) Subvention micro-projets (rapporteur P. MANZANO)

Le conseil municipal prend connaissance de la possibilité d'obtenir des subventions pour des micro-projets.

Le conseil municipal, après délibération :

- Autorise Monsieur le Maire à déposer des demandes de subvention pour des micro-projets.

Délibération : adoptée
Votes Pour : 15
Votes Contre : 0
Abstention : 0

39) Achat de tablettes numériques école maternelle (rapporteur P. MANZANO)

Le conseil municipal prend connaissance du projet d'équiper l'école maternelle du Lanceumont en tablettes numériques.

Le conseil municipal, après délibération :

- Accepte de régler la facture de la société BOULANGER d'un montant de 1 279.92 € TTC concernant l'achat de tablettes numériques pour l'école maternelle du Lanceumont
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents et régler la facture correspondante.

Délibération : adoptée
Votes Pour : 15
Votes Contre : 0
Abstention : 0

Rappel des délibérations

<i>N° délibération</i>	<i>Vote</i>	<i>Objet</i>
34	Adoptée	Numérotation nouvelle habitation
35	Adoptée	Approbation de l'attribution d'un Fonds de Concours Métropolitain
36	Adoptée	Subvention M.J.C Festival de Blues 2025
37	Adoptée	Subvention du Val Saint Pierre Athlétisme
38	Adoptée	Subvention micro-projet
39	Adoptée	Achat de tablettes numériques école maternelle

Le Maire,

Philippe MANZANO



La secrétaire de séance

Marie LE BIGOT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Le Bigot', with a small dot at the end.